

ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : www.es-seyssel.com

contact : informations@es-seyssel.com



FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

RCS Thonon-les-Bains

485 010 847 00013

Code APE 3513 Z

TARIF BLEU DOMESTIQUE en vigueur depuis le 01/02/2024						
Puissance souscrite en kVA	Réglage disjoncteur		Prix des mensualités (en €)			
	Mono	Tri	Option Base		Option Heures Creuses	
			HT*	TTC*	HT*	TTC*
3	15 A	-	7,99	9,68	/	/
6	30 A	10 A	10,31	12,71	10,70	13,39
9	45 A	15 A	12,84	15,96	13,45	17,00
12	60 A	20 A	15,43	19,26	16,12	20,52
15	-	25 A	17,81	22,36	18,64	23,89
18	-	30 A	20,17	25,41	21,13	27,22
24	-	40 A	25,51	32,21	26,42	34,22
30	-	50 A	29,91	38,00	31,13	40,61
36	-	60 A	35,28	44,82	35,89	47,04
TARIF BASE supérieur ou égal à 18 kVA BASE en EXTINCTION n'est plus proposé						
Puissance souscrite en kVA	Prix de l'énergie (en c€/kWh)					
		Option Base		Option Heures Creuses		
		HT*	TTC**	Heures Creuses	Heures Pleines	
3		18,87	25,16	/	/	/
6		18,87	25,16	15,13	20,68	20,40
9 à 36		18,87	25,16	15,13	20,68	20,40

HT* : hors TICFE (CSPE), CTA, Taxes locales et TVA

TTC* : inclus CTA (tableau ci-dessous), TVA (5,5 %)

TTC** : inclus TICFE (2,1 c€/kWh), Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,88 €/an)

Heures Creuses : (code E) 23h-7h

(code Y) 22h-6h

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)						
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 21,93%			Taux TVA : 5,5%		
	Option Base			Option HC		
	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC
3	5,44	1,19	1,26	/	/	/
6	7,93	1,74	1,84	9,07	1,99	2,10
9	10,42	2,29	2,42	12,13	2,66	2,81
12	12,91	2,83	2,99	15,19	3,33	3,51
15	15,40	3,38	3,57	18,25	4,00	4,22
18	17,89	3,92	4,14	21,31	4,67	4,93
24	22,87	5,02	5,30	27,43	6,02	6,35
30	27,85	6,11	6,45	33,55	7,36	7,76
36	32,83	7,20	7,60	39,67	8,70	9,18

1 Taxes : Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE) : 2,1 c€/kWh)

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur

la part acheminement de la facture ; tarif T6 01/08/2023

valeurs à la Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0 c€/kWh)

date de vigueur Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

TVA à 20 % sur énergie, CSPE, TCFE et prestations

TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres
la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

3 Prestations techniques :

raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96
géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur
voir en fin de fiche les coûts usuels

4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE
Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1.

7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours

Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032 96703357447 27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881), chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces

option gratuite : par prélèvement, le 5, 10, 15 ou du mois suivant la réception de la facture

option gratuite : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 5, 10, 15 ou 25 du mois

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite;

le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,25 € HT.

Intervention pour impayé ou manquement contractuel :

Compteur évolué prix réduction / suspension : 3,07 € HT / 33,83 € HT

Compteur non évolué prix réduction / suspension : 48,08 € HT / 48,08 € HT

9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Vous pouvez nous joindre également par courriel à : informations@es-seysssel.com

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification

- Avec compteur évolué 1,38 € HT en standard

- Avec compteur non évolué 25,31 € HT en standard majorée de 34,19 € HT en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais d'augmentation de puissance sans changement matériel compteur évolué : 3,35 € HT ;

frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 34,04 €

Relève spéciale à la demande du client : 28,52 € HT.

Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 34,19 € HT.

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 60,32 € HT.

Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site www.es-seysssel.com.

12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus